

Forum de l'emploi des personnes handicapées : Nicole Gargam dénonce les désengagements de l'Etat pour la formation.

Le droit au travail est bien la préoccupation prioritaire de nos concitoyens car découle de celui-ci bien d'autres droits indispensables pour avoir une vie décente (accès au logement, à l'information ou encore à la culture).

Pour les personnes en situation de handicap, même si la situation évolue au fil du temps, l'emploi est un parcours de combattant et les crises financières et économiques que nous connaissons ne facilitent pas l'accès à un travail stable.

Comment ne pas être révolté en constatant que le taux de chômage des personnes handicapées est deux fois supérieur à celui des personnes valides et cela malgré les nouvelles exigences imposées par la loi.

Les entreprises mettent en avant le manque de qualification et les réels besoins de formation. C'est une question évidemment primordiale que nous partageons les uns et les autres présents à ce forum.

Et je veux cependant vous faire part de mon inquiétude lorsque je constate que le projet de loi finances 2011 envisage de transférer à l'Agefiph le financement des stages organisés par l'Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (APFA).

D'autres transferts sont envisagés : gestion de la DOETH (Déclaration d'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)
: instruction de la RLH (Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap)

Ce sont en 3 ans 110 millions d'euros que l'Etat n'aura pas consacré à la formation des personnes handicapées.

C'est aussi le cri d'alarme des jeunes parents qui veulent scolariser leurs enfants.

Ils obtiennent tous les accords nécessaires pour l'obtention d'un auxiliaire de vie scolaire et après ces lourdes démarches s'entendent dire que les crédits d'Etat sont épuisés.

Fort heureusement, les Bretons sont têtus et en dépit des obstacles, ils ne relâcheront pas leurs efforts d'autant plus que notre région est considérée comme une bonne élève avec la particularité d'avoir des petites entreprises exemplaires.

Pour les plus grandes, il faut aussi reconnaître la volonté de s'inscrire dans une démarche positive et il n'est pas rare par exemple de constater de plus en plus d'offres de chargé de mission emploi et handicap.

Le secteur public a le devoir d'être exemplaire mais il reste aussi de nombreux efforts à faire particulièrement dans notre département.

Le journal "Libération" dans son cahier spécial de mardi dernier souligne que la ville de Rennes est à l'avant-garde en matière d'accessibilité et d'aide aux personnes handicapées.

Nous prenons satisfaction avec humilité car nous sommes conscients de l'ampleur du travail qu'il reste à faire pour lutter contre la discrimination que vivent au quotidien les personnes concernées par le handicap.

La convention avec le fonds pour l'insertion professionnelle a été pour nous l'occasion de s'interroger et de repenser nos actions concernant le recrutement et les conditions de travail.

Ainsi, notre Centre Communal d'Action Sociale a dépassé rapidement l'objectif du taux légal puisque de 2,80 % en 2006 celui-ci est passé dès 2008 à 6,07 % et 7 % en 2009.

Pour les autres services de la ville, le taux s'est stabilisé longtemps autour de 4,70 % mais devrait franchir le seuil des 6 % en 2010.

Sur le plan qualitatif, nous menons de nombreuses actions de communication (guide, brochure), mais aussi de formation, d'accessibilité au lieu de travail et d'adaptation des postes de travail.

Bref, nous souhaitons tenir nos engagements et faire en sorte que nos actes soient en adéquation avec nos paroles.

En conclusion, notre municipalité est en totale osmose avec tous ceux qui oeuvrent pour lutter contre cette discrimination à l'emploi et je remercie plus particulièrement les organisateurs de ce forum et les entreprises présentes.

Je souhaite que cette journée soit fructueuse et que les contacts puissent déboucher sur des emplois stables.

Nicole Gargam